



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 mai 2023 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Sonia Vibert, Direction du bureau de projets
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus(e)s

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élues et élus débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 30.

CA23 16 0114

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 2 mai 2023, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 2 mai 2023, à 19 h, en modifiant le point 65.01, en retirant le point 65.02 et en modifiant, au point 40.16, la règle de stationnement applicable du côté ouest de l'avenue Durocher pour qu'elle puisse se lire ainsi : « stationnement prohibé en tout temps excepté de 13 h à 15 h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre ».

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA23 16 0115

Ajouts sous affaires nouvelles - Motion du Maire Laurent Desbois - Motion pour demander à la Ville de Montréal d'octroyer une aide financière urgente et récurrente afin de prendre soin de la canopée

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

DEMANDE D'AJOUT SOUS AFFAIRES NOUVELLES

Motion du Maire Laurent Desbois - Motion pour demander à la Ville de Montréal d'octroyer une aide financière urgente et récurrente afin de prendre soin de la canopée.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.3.1

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 37 ET SE TERMINE À 20 H 35.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Marc Poulin	La démocratie
Marie-Lyse Lapierre	Entretien des maisons et des autobus
Sophie Vidal	Le point Éco-Quartier
Nicolas Godreault	Point 47.04 de l'ODJ
Simon Latraverse	Financement de l'arrondissement
Céline Forget	Démocratie
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Marie-Claude Quintal	J'aimerais savoir ce que le conseil administration entend faire pour faire en sorte que les parterres avant de certaines rues d'Outremont ne ressemble pas à un dépotoir à ciel ouvert. Exemple la rue Querbes entre la rue Van Horne et Bernard.
Leanne Fairweather	Je suis très intéressé par une jardin communautaire dans ma secteur, car les jardins de Plateau-Mile End à coté de nous ont une list d'attente de 7-10 ans! Ils sont très populaire et bonne pour l'environnement. Est-ce qu'il y a un

	plan déjà pour avoir les jardins à Outremont? Sinon, je pense qu'il faut avoir une ou deux jardins communautaire ici.
Sylvain Cardinet	Depuis près d'un an, la réglementation impose l'utilisation de bacs à ordures pour le dépôt des déchets ménagers. Il s'agit selon moi d'une avancée sur le principe, bravo, mais dont la mise en oeuvre jusqu'ici a malgré tout un effet net négatif en pratique. Et pour cause, cette réglementation ne semble pas s'être accompagnée des éléments dissuasifs permettant d'éviter de nombreux abus. En particulier, je constate que certains accumulent leurs ordures dans les bacs laissés sur la voie publique. Le résultat est que, même si les animaux semblent avoir plus de difficulté à accéder aux ordures, les ruelles
Potvin	J'ai eu une contravention pour m'être garée à un endroit où il n'y a aucune interdiction de stationnement, côté nord de la rue Lajoie entre les rues Outremont et Wiseman. Pourquoi n'y a-t'il pas de panneaux ?
Viviane Lavigne	Bonjour, avec l'arrivée du printemps, j'anticipe la fermeture à la circulation automobile de la rue Dollard entre Lajoie et Van-Horn. La configuration de l'été passé qui laissait un tronçon disponible à la circulation automobile sur Dollard près de Lajoie condensait la circulation (et le risque pour les piétons) sur ce tronçon. Les parents de l'école Stanislas utilisaient la rue au bord de l'école Guy- Drummond comme débarcadère, en restant stationnés parfois longtemps, puis pouvaient marcher et jouer sans risque sur la portion vis à vis de Stanislas. Les élèves de Guy-Drummond subissent une augmentation du risque causé par la présence accrue de voiture sur ce tronçon sans aucun avantage. Outre que le risque d'accident, l'avantage accordé aux enfants d'une école privée par rapport à ceux de l'école publique me semble créer une dynamique sociale malsaine pour la cohabitation de ces familles. Il serait plus équitable de fermer la voie Nord sur toute la longueur Lajoie/VanHorn.
Rani Cruz	Nous sommes en mai et aucune piste cyclable n'est prête pour la saison. Pas de bollards pour sécuriser les pistes, les pistes sont très sales et viennent à peine d'être dégagées des branches de la tempête. Aucune nouvelle piste annoncée cette année, aucune amélioration de la piste Lajoie (cela fait maintenant 2 ans que vous ne faites rien alors que vous aviez dit lors de votre arrivée que c'était une priorité). Que faites-vous M. Desbois pour le transport à vélo ? Quand allons-nous voir du concret et pas juste des belles paroles ?
Diane Shea	M. Desbois, la propreté dans l'arrondissement n'est toujours pas réglée. Quand on appelle au 311 pour signaler des sacs qui traînent et que des animaux ont ouverts dans la ruelle Outremont, ça prend des semaines avant que ce soit nettoyé. On voit maintenant des rats dans la ruelle. Quand allez-vous améliorer le suivi des plaintes pour que les problèmes soient corrigés plus rapidement ?
Micheline Maranda	Au sujet du 1140 LAJOIE, ce bâtiment qui a été défiguré par des travaux sans permis. La réponse qui a été donnée au dernier conseil m'a quelque peu inquiétée car cela pouvait donner l'impression que le propriétaire de l'immeuble pourrait régulariser sa situation illégale en présentant une demande de permis. Pouvez vous confirmer ce soir la volonté de l'arrondissement de prendre les démarches nécessaires pour que cet immeuble retrouve sa façade d'origine? Et si oui pouvez vous décrire les prochaines étapes pour y arriver?
Philippe Gravel	Mme Patreau, Mme Pollak Allez-vous participer à la manifestation du 15 mai à l'hôtel de ville de Montréal, organisée par l'association du parc canin d'Outremont pour le maintien intégral de ce parc essentiel à notre communauté?
Doctor David DesBaillets	- Mme Potvin, vous êtes l'élue assignée à la culture et vous vous dites en faveur du vivre-ensemble, mais vous avez brillé par votre absence lors de l'inauguration de l'exposition Un monde ravivé qui permet de bâtir des ponts entre les communautés. Pouvez-vous nous dire ce qui était plus important que d'être présente à cet important événement outremontais ?
Axel Bergman	Lors de votre campagne électorale en 2021, M. Desbois, vous vous étiez engagés à atteindre la carboneutralité en 2045, or, il semble que vous ayez reculé sur cet objectif. La consultation publique annoncée pour le 28 mai prochain a pour objectif la carboneutralité en 2050. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous reculez sur cet objectif important ? Était-ce juste un « mensonge » électoral juste pour vous faire élire ?
Bärbel Knäuper	Au point 40.16 de l'ordre du jour d'aujourd'hui, il est indiqué pour le côté ouest de Durocher entre Fairmount et Saint-Viateur : "stationnement prohibé en tout temps ;" Toutefois, il faut ajouter que le stationnement est autorisé pendant la période de nettoyage des rues, c'est-à-dire que la phrase doit dire : " stationnement prohibé en tout temps excepté de 13h à 15h le lundi, du 1er

	<p>avril au 30 novembre" (ce règlement a été adopté le 4 juillet 2022, Point 40.07, 1225069010). Pouvez-vous, s'il vous plaît, apporter cette correction avant l'adoption de ce règlement ? Je vous remercie de votre attention.</p>
France Poulin	<p>Mme Pollak, est-ce que vous considérez le fait de pouvoir se présenter à une élection sans crainte de représailles constitue un droit fondamental en démocratie?</p>
Shannon Babcock	<p>Bonjour, J'étais étonné d'apprendre que les arbres matures dans le parc Irma-Levasseur vont être coupés, et encore pire, on va les faire couper pour faire la place pour un stationnement. Avez-vous vraiment demandé à remplacer les arbres du parc Irma-Levasseur par un stationnement? Souhaitez-vous vraiment faire couper les arbres matures dans ce secteur pour du stationnement alors que ce secteur manque d'arbres? On a déjà perdu beaucoup d'arbres matures de ce secteur. En plus, l'auto-solo n'est plus la solution à la mobilité en 2023. De perdre des arbres pour faire place aux autos-solo, c'est encore pire. Pouvez-vous vous engager à reculer sur votre demande et à ne plus couper des arbres matures du parc Irma-Levasseur? Merci.</p>
Jill Lance	<p>Monseigneur Desbois, Nous avons appris que vous avez demandé que le Parc Irma LeVasseur soit rasé pour créer un aire de stationnement. Notez: le stationnement adjacent au CCI et la présence d'un autre aire de stationnement municipal à Ducharme/Stuart (qui est 1-2 mins de marche du CCI - une distance qui pourrait être réduit davantage si le nouveau design du parc incorpore un sentier diagonal reliant cet endroit au CCI). Nous ne voyons pas d'excuse valable pour couper des arbres matures afin de créer plus d'espace de parking. Nous sommes choqués que nos élus locaux aient proposé de détruire un espace vert existant au profit d'un parking en surface. Nous vous demandons de reconsidérer cette position et de consacrer vos efforts à la promotion des modes de transport actif et en commun à Outremont. Rappeliez-nous les dates quand il aura lieu la consultation publique pour ce parc et comment vous assurerez-vous que les Outremontois.es soient informés et puissent y participer pleinement? Merci.</p>
Tanya Giannelia	<p>Depuis la mi-décembre, je suis présente à l'intersection Dollard- Lajoie le mardi matin de 7h45 à 8h15 pour manifester pour la sécurité des enfants à cette intersection. Cela me donne une belle visibilité sur les différents comportements des usagers de la route. Notamment, je constate qu'il y a plusieurs infractions de la route qui y sont commis : non-respect de l'arrêt, immobilisation dans la traverse piétonne, virage en U non sécuritaire, non-respect de la priorité des piétons, conduite en sens inverse du trafic pendant plus de 100m, et j'en passe. Je remarque aussi très souvent la présence des policiers et des agents de la sécurité publique. Ce que je ne remarque pas cependant c'est l'émission d'amendes aux conducteurs qui commentent ces infractions. Sachant que cette intersection est particulièrement dangereuse, et qu'il y a de nombreuses infractions, et que la police est souvent affectée dans le quartier, qu'attendent-ils de faire respecter la loi?</p>
Tanya Giannelia	<p>Cette semaine les travaux de réaménagement ont débuté près du CCI. Ces travaux nécessitent la fermeture du grand stationnement près du CCI, action qui aura un impact sur des gens qui se déplacent normalement en auto pour se rendre au CCI. La grille qui entoure le chantier englobe également la borne BIXI. Quand j'ai appelé BIXI cet après-midi, on m'a informé que la localisation des bornes dépend de l'arrondissement, que BIXI n'a pas reçu de directive de la part de l'arrondissement pour déplacer cette borne, et qu'elle restera donc inaccessible durant les travaux. Sachant qu'Outremont veut encourager la mobilité active et qu'on veut réduire les GES, il me semble qu'il serait pertinent non seulement de garder cette borne accessible durant les travaux, en la déplaçant par exemple, mais également de promouvoir son utilisation, au lieu de simplement offrir un stationnement secondaire. Quand allez-vous faire déplacer cette borne et comment allez-vous promouvoir son utilisation?</p>
Nicolas Saunier	<p>J'aimerais savoir quand l'arrondissement va s'occuper 1. de remettre à niveau le peu d'infrastructure cyclable existant à Outremont (peinture et bollard sur Stuart, Lajoie, et Outremont) et 2. planifier de vrais pistes cyclables physiquement protégés (par du béton) à l'année offrant des axes structurant nord sud et est ouest (sur Bernard ou parallèle à Bernard). Si on interdit le passage des cyclistes sur l'avenue Bernard piétonnisée (à la différence des autres arrondissements montréalais qui ont pris acte des études scientifiques montrant l'absence de risque majeur), il faut offrir une infrastructure alternative de qualité.</p>
Yannick Bujold	<p>Lors du dernier conseil d'arrondissement, Mme Patreau a posé plusieurs</p>

	<p>questions sur le racisme à Outremont. M. Desbois, vous n'avez répondu à aucune de ces questions. Pourtant le racisme est un enjeu important à Outremont. Dans ce contexte, je soutiens la motion de Mme Pollak qui propose d'ajouter au conseil d'arrondissement une période de questions des élues de façon à ce que vous preniez le temps d'y répondre et non pas de les esquiver, dans le format actuel du conseil. On se rappelle déjà que vous avez limité le temps de parole des élues, refuser de répondre à leur question, ça commence à faire beaucoup. Pourquoi ne répondez-vous pas aux questions M. Desbois ? Allez-vous voter en faveur de la motion de Mme Pollak ?</p> <p>La démocratie et la transparence demandent du respect.</p>
Josefina Ades	<p>Il n'y a pas assez d'espace pour les piétons sur Dollard pour amener nos enfants à l'école. La fermeture partielle de Dollard au début avril nous a rappelé à quel point ce serait agréable de profiter d'une rue école. À quand une fermeture de Dollard?</p>
Frédéric Julien	<p>Un agent technique de circulation impliqué dans les projets de sécurisation des écoles du quartier occupe également un emploi de courtier dans une agence immobilière d'Outremont. Cet employé a accès à des informations privilégiées qui peuvent avoir un impact matériel sur la valeur des propriétés. Il a également une influence sur les projets à privilégier et l'approbation de mesures de sécurisation. Il y a donc un haut potentiel de conflit d'intérêt.</p> <p>Est-ce que cet emploi a été dûment déclaré et est-ce que cette situation est conforme à ce que l'on peut s'attendre des employés de l'arrondissement? Les défis rencontrés par Outremont dans les dossiers de sécurisation sont importants et l'arrondissement accuse un sérieux retard par rapport à d'autres dans ces dossiers. Considérant que certaines des mesures proposées peuvent ne pas faire l'unanimité auprès des résidents, nous sommes en droit de nous attendre à des employés absents de tout conflit d'intérêt ou de loyauté.</p>
Eric Chauvette	<p>Les données probantes disponibles nous indiquent les avantages d'une rue école sur le plan de l'environnement, de la santé publique, et du bien-être des enfants. Outremont est un secteur privilégié, avec plusieurs écoles qui pourraient en bénéficier. Comment expliquer que ce ne soit pas encore le cas?</p>

CA23 16 0155

Prolongation de la période de questions des citoyens

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Laurent Desbois

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 37 ET SE TERMINE À 20 H 42.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

CA23 16 0116

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 4 avril 2023, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19)

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 4 avril 2023, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA23 16 0117

Accorder un contrat à Stantec Experts-Conseils Ltée, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire pour l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 446 129 \$, taxes incluses (contrat : 343 176,16 \$ + contingences : 51 476,42 \$ + incidenceS : 51 476,42 \$) - Appel d'offres public 23-19835 - 1 soumissionnaire

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236965002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER à Stantec Experts-Conseils Ltée le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire pour l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 343 176,16 \$, incluant les taxes, conformément aux documents l'appel d'offres public 23-19835 (1 soumissionnaire);

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 343 176,16 \$, incluant les taxes, au consultant Stantec Experts-Conseils Ltée pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire pour l'arrondissement d'Outremont ;

D'AUTORISER une dépense de 51 476,42 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences dans le cadre de ce contrat ;

D'AUTORISER une dépense de 51 476,42 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences dans le cadre de ce contrat ;

D'AUTORISER une dépense totale de 446 129 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1236965002

CA23 16 0118

Approuver la convention de services à intervenir avec Outremont en Famille, pour la mise en place du Programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Outremont, pour la période du 15 mai 2023 au 31 décembre 2025 / Autoriser une dépense n'excédant 247 003,09 \$ / Autoriser la secrétaire d'arrondissement, à signer ladite convention à cet effet / Dépense provenant du budget du fond d'urgence climatique

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239451004 ;

Il est proposé par Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

appuyé par Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

D'ACCORDER un contrat au montant maximal de 247 003,09 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille pour la période du 15 mai 2023 au 31 décembre 2025 dans le cadre du Programme Éco-quartier d'Outremont ;

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Outremont en Famille, établissant les modalités et conditions du contrat de services ;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement, à signer la convention pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1239451004

CA23 16 0119

Accorder un soutien financier non récurrent de 4 000 \$ à Les Amis de la place Marcelle-Ferron afin de réaliser la programmation variée et gratuite sur 20 mois permettant de célébrer les festivités du 100^e anniversaire de Marcelle Ferron en 2024 dans le cadre de programmation 2023-2024 / Approuver la convention à cet effet / Autoriser la secrétaire d'arrondissement, à signer ladite convention à cet effet / Dépense provenant des sommes dédiées aux actions du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont 2021-2026

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238477002 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 4 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron dans le cadre de la réalisation de leur programmation 2023-2024 ;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme à but non lucratif Les Amis de la place Marcelle-Ferron, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1238477002

CA23 16 0120

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Vision Diversité afin de pour la mise en œuvre d'événements en lien avec la Fête Nationale dans le cadre de la Fête Nationale les 23 et 24 juin 2023 / Approuver la convention à cet effet / Autoriser la cheffe de division parcs, loisirs et sports, à signer ladite convention à cet effet

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236737006;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Laurent Desbois

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme à but non lucratif Vision Diversité pour la mise en œuvre d'événements devant se dérouler sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre des festivités de la Fête Nationale;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme à but non lucratif Vision Diversité, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'AUTORISER la cheffe de division parcs, loisirs et sports à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1236737006

CA23 16 0121

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à Centre de la petite enfance Frisson de Colline pour une période additionnelle d'un an, à compter du 15 avril 2023 des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi², bâtiment #3099, à des fins de services de garde, pour un loyer total de 97 956,89 \$, incluant les taxes applicables

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement a approuvé le 15 avril 2019, pour une durée de deux (2) ans, la signature d'un bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour la location des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, à Outremont ;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 4 avril 2021, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 4 avril 2022, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2023 ;

ATTENDU QUE la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline qui sera entérinée par le conseil lors de la séance du 2 mai 2023 pour une année supplémentaire couvrira la période comprise entre le 15 avril 2023 et le 14 avril 2024 ;

ATTENDU QUE la Direction de l'arrondissement d'Outremont souhaite que le CPE puisse poursuivre sa mission auprès de la population. Le CPE Frisson de Colline reçoit 80 enfants de 18 mois à 5 ans. Régi par les normes du ministère de la Famille du Québec, le CPE offre aux parents d'enfants d'âge préscolaire des services de garde attentionnés dans un environnement sain et sécuritaire qui favorise l'estime de soi par l'éveil et le jeu, par le goût de socialiser et d'apprendre, et ce, dans un milieu valorisant chez l'enfant, son individualité et son droit au bonheur dans le respect de tous. Le CPE Frisson de Colline puise sa force et sa couleur dans une histoire éducative de plus de 40 ans et offre depuis toujours un service éducatif de qualité aux familles ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711008;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la quatrième convention de modification du bail par laquelle l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de douze mois à compter du 15 avril 2023, un espace de 5 282 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, pour un loyer annuel de 97 956,89 \$, plus les taxes applicables;

D'IMPUTER ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1233711008

À 20 h 53, le président du conseil suspend la séance.

À 21 h 32, le conseil reprend ses travaux.

CA23 16 0122

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2023 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1167 Euros, soit environ 1693 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1167 euros, exempt de taxes, soit environ 1 693 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239203004 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2023 ;

D'AUTORISER à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1167 Euros, exempt de taxes, soit environ 1 693 \$ selon le taux de change en vigueur ;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1167 euros, exempt de taxes, soit environ 1 693 \$ selon le taux de change en vigueur ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239203004

CA23 16 0123

Affecter une somme de 85 000 \$, taxes incluses pour la réalisation des opérations de marquage sur la chaussée dans l'arrondissement d'Outremont / Autoriser les fonctionnaires autorisés à approuver toute dépense et à accorder tout contrat lié à ce projet / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069022 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AFFECTER un montant total maximal de 85 000 \$, taxes nettes, à même le surplus libre de l'arrondissement pour la réalisation des opérations de marquage de la chaussée dans l'arrondissement d'Outremont ;

D'AUTORISER, les fonctionnaires autorisés à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet et ce, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-460) ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1235069022

CA23 16 0124

Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de mars 2023

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2023.

30.03 1236131009

CA23 16 0125

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2023

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2023.

30.04 1236131010

CA23 16 0126

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2023

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2023.

30.05 1236131011

CA23 16 0127

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2023

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2023.

30.06 1236131012

CA23 16 0128

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'arrêts obligatoires sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux à l'intersection de l'avenue Champagneur

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à ajouter des arrêts obligatoires sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux à l'intersection de l'avenue Champagneur prévus à l'annexe « A.1 » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.01 1235069016

CA23 16 0129

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'arrêts obligatoires sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux à l'intersection de l'avenue Champagneur

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069016.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à ajouter des arrêts obligatoires sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux à l'intersection de l'avenue Champagneur prévus à l'annexe « A.1 » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1235069016

CA23 16 0130

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Joyce et les avenues Durocher, de l'Épée et Querbes entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur les avenues Joyce, Durocher, de l'Épée et Querbes entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.03 1235069017

CA23 16 0131

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Joyce et les avenues Durocher, de l'Épée et Querbes entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069017.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur les avenues Joyce, Durocher, de l'Épée et Querbes entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1235069017

CA23 16 0132

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Stuart entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur l'avenue Stuart prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.05 1235069019

CA23 16 0133

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Stuart entre les avenues Lajoie et Van Horne prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069019.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur l'avenue Stuart prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1235069019

CA23 16 0134

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) visant à convertir les voies partagées en piste cyclable sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté nord de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Outremont et Stuart prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.07 1235069020

CA23 16 0135

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) visant à convertir les voies partagées en piste cyclable sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069020.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté nord de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Outremont et Stuart prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1235069020

CA23 16 0136

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin d'assurer une concordance entre les règles de stationnement sur l'avenue Vincent d'Indy prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et les opérations d'entretien de la chaussée réalisées par la Division de la voirie - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie.

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur l'avenue Vincent d'Indy prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.09 1235069021

CA23 16 0137

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin d'assurer une concordance entre les règles de stationnement sur l'avenue Vincent d'Indy prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et les opérations d'entretien de la chaussée réalisées par la Division de la voirie - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie.

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069021.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur l'avenue Vincent d'Indy prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1235069021

CA23 16 0138

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460). L'objet de ce règlement est d'ajouter le poste de directeur(-trice) à l'article 1 du dudit règlement

Le projet de règlement a été déposé aux élu·es avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*. » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement est d'ajouter le poste de directeur(-trice) à l'article 1 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

40.11 1233711007

CA23 16 0139

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460). L'objet de ce règlement est d'ajouter le poste de directeur(-trice) à l'article 1 du dudit règlement

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élu·es et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711007.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet de *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*. L'objet de ce règlement est d'ajouter le poste de directeur(-trice) à l'article 1 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1233711007

CA23 16 0140

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres (1168). L'objet vise à permettre, pour une période maximale de quatre (4) mois, soit jusqu'au 31 août 2023, le dépôt d'un relevé photographique en soutien à une demande d'abattage d'un arbre en lieu et place d'une étude complétée par un expert en arboriculture

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement concernant la protection des arbres(1168)*. » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet vise à permettre, pour une période maximale de quatre (4) mois, soit jusqu'au 31 août 2023, le dépôt d'un relevé photographique en soutien à une demande d'abattage d'un arbre en lieu et place d'une étude complétée par un expert en arboriculture.

40.13 1233711009

CA23 16 0141

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres (1168). L'objet vise à permettre, pour une période maximale de quatre (4) mois, soit jusqu'au 31 août 2023, le dépôt d'un relevé photographique en soutien à une demande d'abattage d'un arbre en lieu et place d'une étude complétée par un expert en arboriculture

ATTENDU QUE l'épisode de verglas du 5 avril 2023 a durement touché la forêt urbaine de l'arrondissement ;

ATTENDU QUE plusieurs arbres du domaine privé devront être abattus en raison de dommages structuraux affectant leur solidité et qu'ils risquent de causer des dommages sérieux aux biens et à autrui si aucune action n'est posée ;

ATTENDU QUE le *Règlement concernant la protection des arbres* (1168) oblige les citoyens à déposer, en soutien à leur demande d'abattage, une étude effectuée par un expert en arboriculture ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la sécurité de la population et répondre rapidement aux besoins exprimés par ses citoyens en simplifiant, temporairement, la procédure d'émission de permis d'abattage ;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mai 2023 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711009;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement concernant la protection des arbres*(1168). L'objet vise à permettre, pour une période maximale de quatre (4) mois, soit jusqu'au 31 août 2023, le dépôt d'un relevé photographique en soutien à une demande d'abattage d'un arbre en lieu et place d'une étude complétée par un expert en arboriculture.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14

CA23 16 0142

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Bloomfield entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie, l'avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Lajoie et l'avenue de l'Épée entre les avenues Bernard et Lajoie prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 4 avril 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 avril 2023 et que des copies ont été remises aux élus et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 4 avril 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069012 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, avec changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Bloomfield entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie, l'avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Lajoie, l'avenue de l'Épée entre les avenues Bernard et Lajoie et l'avenue Édouard-Charles prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1235069012

CA23 16 0143

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur les avenues Durocher et Querbes entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 4 avril 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 avril 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 4 avril 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069013 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, avec changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur les avenues Durocher et Querbes entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1235069013

CA23 16 0144

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement dans le stationnement du CCI prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 4 avril 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 avril 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 4 avril 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069014 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement régissant le stationnement hors rue du Centre Communautaire Intergénérationnel (CCI) prévues à l'annexe « H » du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (1171).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1235069014

CA23 16 0145

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de mai à octobre 2023 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236737005 ;

La conseillère Caroline Braun déclare son intérêt et quitte la séance de 21 h 43 à 21 h 44 avant la tenue du vote.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Laurent Desbois

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Course, Moi mes souliers** » organisée par l'école Guy-Drummond ;
- Événement « **Le Chaud Show – fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes** » ;
- Événement « **Fête de fin d'année de l'école Guy-Drummond** » ;
- Événement « **Distinguished gentleman's ride** » ;
- Événement « **Piétonnisation de l'avenue Bernard** » ;
- Événement « **Fête des voisins de l'avenue St-Germain** » ;
- Événement « **Parade Bagleiten – Fête de Chavouot** » organisée par la Congrégation Amour pour Israël ;
- Événement « **Apéro bénéfice de Casteliers** » ;
- Événement « **Célébration de la Fête Nationale** » organisée par l'organisme Vision Diversité ;
- Événement « **Tournoi médiéval du Collège Stanislas** ».

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1236737005

CA23 16 0146

Autoriser, en vertu de l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une résolution visant une demande d'occupation permanente du domaine public pour l'immeuble situé au 1142, avenue Van Horne

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement peut autoriser une occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358009 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble sis au 1142, avenue Van Horne, tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Claude Simard, minute 25274, dossier 35620 datée du 11 octobre 2022.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1238358009

CA23 16 0147

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 294, avenue Outremont

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 18 janvier 2023, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358011 ;

La conseillère Caroline Braun déclare son intérêt et quitte la séance de 21 h 45 à 21 h 47 avant la tenue du vote.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 294, avenue Outremont ;

La demande d'approbation de PIIA :

Avec les réserves suivantes :

- Réduire de 35" la taille de la terrasse afin de l'aligner avec l'espace de rangement en briques ;
- Aligner les poteaux du garde-corps avec les panneaux de treillis de la terrasse ;
- Reproduire le garde-corps du balcon de l'étage (espacement des barrotins, couleur, matérialité, détails) comme garde-corps pour la terrasse ;
- Centrer l'escalier avec la porte de gauche ;
- Ajouter une imposte vitrée ou un meneau horizontal sur la porte-fenêtre à la hauteur de l'imposte de la porte existante ;
- Proposer des cadres pour les nouvelles portes et fenêtres au RDC de couleur crème, tels que les autres cadres se trouvant sur la même façade ;
- Peindre les panneaux de bois fermant le dessous de la terrasse, les barrotins et le garde-corps de couleur crème tel que le balcon à l'étage ;

Et la suggestion suivante :

- Proposer une porte patio avec trois subdivisions ou réduire la largeur à la largeur des deux fenêtres existante.

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Le conseil d'arrondissement accepte les recommandations du CCU avec les réserves et la suggestion proposées, sauf pour l'obligation d'exiger la couleur crème pour les cadres des nouvelles portes et fenêtres au RDC, ni pour les éléments de la nouvelle terrasse (panneaux de bois fermant le dessous de la terrasse, les barrotins et le garde-corps).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1238358011

CA23 16 0148

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 616, avenue Saint-Germain

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 15 février 2023, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358012.

Le maire Laurent Desbois déclare son intérêt et quitte la séance de 21 h 47 à 21 h 48 avant la tenue du vote.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Mindy Pollak

La proposition est à l'effet de retirer le point 47.03.

VOTE

Votent en faveur: Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1238358012

CA23 16 0149

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 41, avenue de la Brunante

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 12 avril 2023, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358013.

Il est proposé par Caroline Braun

 appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 41, avenue de la Brunante ;

La demande d'approbation de PIIA :

Avec la réserve suivante :

- Le carrelage doit être de type "Faux croisillons avec intercalaire (Type SDL)".

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,
 Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1238358013

CA23 16 0150

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 525, avenue Bloomfield

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 12 avril 2023, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358014.

Il est proposé par Caroline Braun

 appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 525, avenue Bloomfield ;

La demande d'approbation de PIIA :

Avec les réserves suivantes :

- Peindre en blanc le bois au plafond de la loggia ;
- Si en état le permettant, conserver et restaurer les luminaires extérieurs de type 1 ou remplacer par un modèle de luminaire de meilleure qualité que le modèle de remplacement proposé ;
- En lien avec les panneaux amovibles : Afin d'améliorer leur durabilité, les cadres devront être métalliques. Changer le polycarbonate pour des panneaux de verre transparents. Ajouter des poignées discrètes, mais solides, du côté intérieur, facilitant le transport des panneaux et démontrer la manutention des panneaux ; indiquer le poids projeté des panneaux, s'assurer qu'ils sont déplaçables jusqu'au sous-sol et fournir un plan démontrant que l'espace est suffisant afin de pouvoir les entreposer.
- Les luminaires devront présenter un CRI de 90 et une température de couleur de 3000K;

Et avec la suggestion suivante :

- Éviter d'installer des encastrés dans le soffite du 2^e étage, qui ne sont pas des luminaires s'agençant avec les luminaires existants. Privilégier des luminaires muraux similaires à ceux retrouvés au RDC (type 2) ou ne pas installer de luminaires à cet endroit ;
- Installer des équipements de chauffage infrarouge encastrés dans le plafond.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1238358014

CA23 16 0151

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 790, avenue Rockland

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 22 mars 2023, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358016.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 790, avenue Rockland ;

La demande d'approbation de PIIA :

Avec la réserve suivante :

Proposer un modèle de fenêtre à guillotine (subdivision ½ : ½) OU à battant, avec un meneau horizontal en surface du verre (subdivision ½ : ½).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1238358016

CA23 16 0152

Motion de la conseillère Caroline Braun - Motion demandant à Hydro-Québec un plan pour assurer la résilience du système électrique à Outremont

ATTENDU QUE la dernière tempête de verglas d'avril 2023 a causé une panne électrique complète dans l'arrondissement d'Outremont ;

ATTENDU QUE cette panne a duré pour la majorité des outremontais.es, plusieurs jours et a causé des pertes de nourriture et des pertes de chauffage, mettant en danger la sécurité des résident.e.s de l'arrondissement ;

ATTENDU QUE des Résidences pour personnes âgées ont manqué d'électricité pendant de trop nombreux jours ;

ATTENDU l'urgence d'avancer dans la transition écologique et la nécessité de diminuer les gaz à effets de serre ;

ATTENDU QUE plus il y aura d'émissions de GES, plus les événements météorologiques violents seront fréquents ;

ATTENDU QUE les systèmes de chauffage au mazout et au Gaz représentent environ 33 % des émissions de GES à Outremont, il est impératif que le système électrique d'Hydro-Québec soit mis à niveau afin d'éviter le maintien et ou l'installation de systèmes de chauffage au mazout et au gaz naturel ;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

DE DEMANDER à Hydro-Québec d'élaborer un plan d'enfouissement des lignes électriques dans l'arrondissement d'Outremont ;

DE DEMANDER à Hydro-Québec d'effectuer les travaux d'enfouissement là où cela est possible ;

DE FOURNIR à Hydro-Québec le calendrier et les plans des réaménagements des rues Outremontaises afin que les travaux d'enfouissement des fils électriques soient faits au même moment.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA23 16 0153

Motion de la conseillère Mindy Pollak - Motion pour une modification du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE les séances du conseil d'arrondissement d'Outremont sont des moments privilégiés pour les élu.es en termes de représentation de leurs citoyens et citoyennes,

ATTENDU QUE la transparence et le dialogue sont des valeurs importantes pour notre démocratie locale ;

ATTENDU QUE les séances du conseil représentent l'instance durant laquelle les élu.es peuvent avoir des échanges en public,

ATTENDU QUE l'ordre du jour des séances du conseil de la ville de Montréal inclut une période de questions pour les élu.e.s;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE MODIFIER le *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* afin d'ajouter à l'ordre du jour des séances du conseil d'arrondissement une période de questions des élu.e.s.

VOTE

Votent en faveur: Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

LA MOTION EST BATTUE ET TOMBE.

65.02

CA23 16 0154

Affaires nouvelles - Motion du maire Laurent Desbois - Demander à la Ville de Montréal d'octroyer une aide financière urgente et récurrente afin de prendre soin de la canopée

ATTENDU QUE la Politique de l'arbre de Montréal, adoptée en 2005 par le Conseil municipal, vise à accorder à l'arbre sa juste place au sein d'une collectivité préoccupée pour une urbanité montréalaise davantage verte, agréable à vivre et en meilleure santé ;

ATTENDU QUE le patrimoine arboricole d'Outremont, reconnu depuis longtemps et réputé, contribue à en faire l'un des arrondissements les plus convoités de l'île de Montréal et un véritable oasis de verdure;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont se caractérise aujourd'hui par une forêt urbaine abondante et reconnue, comprenant quelque 7 300 arbres publics représentant 86 espèces, variétés et cultivars distincts en bordure de ses rues et dans ses parcs ;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont est classé au deuxième rang parmi les dix-neuf arrondissements montréalais avec un indice de canopée de 34 % sur son territoire ;

ATTENDU QUE l'arrondissement investit des sommes considérables dans l'entretien de ses arbres, environ 500 000 \$ par année provenant du budget régulier, supplémenté cette année par un budget de 127 000 \$ pour des travaux cycliques comprenant les élagages de sécurité et les interventions prioritaires de dégagement par élagage ;

ATTENDU QUE compte tenu de l'étendue de sa forêt urbaine, l'arrondissement manque de ressources pour assurer toute la gestion des travaux d'inventaire et d'entretien, incluant leur priorisation et l'évaluation des besoins en ressources financières futures pour notamment exécuter les travaux arboricoles requis ;

ATTENDU QUE les transferts centraux octroyés par la Ville de Montréal ne répondent pas aux besoins de l'arrondissement en matière d'entretien et de développement de sa canopée ;

ATTENDU QU'EN ces temps de crise climatique, l'entretien des arbres fait partie des services essentiels de l'arrondissement ;

ATTENDU QUE les ravages irréparables causés à la canopée de l'arrondissement d'Outremont par la tempête de verglas du 5 avril 2023 ont mis en lumière les défis importants auxquels l'arrondissement fait face en lien avec l'entretien de sa canopée ;

ATTENDU QUE la canopée de l'arrondissement d'Outremont est l'extension du Parc du Mont-Royal et que ce poumon vert profite à tous les Montréalais ;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

DE DEMANDER à la Ville de Montréal d'octroyer une dotation annuelle additionnelle et récurrente pour permettre à l'arrondissement de mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer l'entretien optimal de son patrimoine d'arbres publics et ainsi promouvoir le développement de sa canopée et ce, sans réduire les transferts existants, déjà alloués pour l'entretien de son territoire.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.03

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 22 H 08.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2023.